

Prise de date au sein du pôle de l'urgence civile	
Contentieux pour lesquels la prise de date se fait via le RPVA	Contentieux pour lesquels la prise de date se fait par e-mail : referes.civil.tj-paris@justice.fr
Référés droit commun	Référés sur rendez-vous
Référés expertise	Référés propriété intellectuelle
Référés construction	Référés presse
Référés préjudice corporel	Référés précontractuels
Administrateurs et séquestres	
Responsabilité médicale	
Référés sociaux	
Exequatur	

Document mis à jour en 05/26